

07 Questions jointes de Mme Kattrin Jadin à la vice-première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargée de l'Intégration sociale, sur "le concours de sélection de l'INAMI pour les kinésithérapeutes pour obtenir un numéro INAMI définitif" (n° 251)

07.02 **Kattrin Jadin**: Bien qu'ayant terminé leurs études et étant intégrés au marché du travail, 393 jeunes kinésithérapeutes doivent encore prochainement passer un examen en vue de l'obtention de leur numéro INAMI définitif. Or il n'y aurait que 293 numéros disponibles.

Quoique je désapprouve ce procédé, visant surtout à décourager les jeunes, je souhaite néanmoins faire le point sur la situation des quatre diplômés germanophones, qui ne pourront vraisemblablement pas passer l'épreuve dans leur langue maternelle.

Cela constitue un sérieux handicap, car il leur a été expliqué lors d'une formation que la précision des termes utilisés, les subtilités de la langue française ainsi que la rapidité avec laquelle il serait répondu au questionnaire seraient prises en compte.

Avez-vous intégré cette problématique? Des facilités sont-elles prévues? Voulez-vous toujours supprimer cet examen? Si oui, pourquoi ne pas le suspendre pour l'année en cours?

07.04 **Laurette Onkelinx**, ministre: Il y aura du pain sur la planche pour le prochain ministre de la Santé, face à ces pénuries et à cette espèce de numerus clausus. En période d'affaires courante, je ne puis m'y atteler.

Il est important de rappeler que tous les kinésithérapeutes qui le demandent reçoivent un numéro INAMI qui leur permet de travailler dans les hôpitaux et les maisons de repos. Seuls ceux qui souhaitent effectuer des prestations privées sont sélectionnés par voie de concours.

Je suis d'accord avec les remarques exprimées, et j'ai d'ailleurs proposé deux nouveaux arrêtés augmentant significativement les quotas, ce qui a permis de supprimer le concours, le nombre d'inscrits étant inférieur aux nouveaux quotas. En 2010, cela représente 702 kinésithérapeutes pouvant prétendre à une nomenclature privée (409 néerlandophones et 293 francophones). Comme il y a 252 néerlandophones et 393 francophones inscrits, le concours doit avoir lieu du côté francophone.

Ayant émis à plusieurs reprises le souhait d'une réflexion sur l'opportunité d'une suppression du concours, j'ai demandé à la Commission de planification de me rendre ses conclusions à ce sujet. Elle s'est prononcée, en février 2009, pour une suppression accompagnée d'autres mécanismes de planification. En juin, elle a proposé d'élargir les quotas aux numéros INAMI non utilisés, avis que j'ai transposé dans l'arrêté royal du 14 octobre 2009. Enfin, le 18 mai dernier, la Commission rendait un avis formel proposant la suppression de l'examen couplée avec la définition de sous-quotas en collaboration avec les Communautés.

La chute du gouvernement n'a pas permis les changements législatifs nécessaires. Je continue à penser que cet examen n'est pas opportun.

Le cadastre, qui est finalisé au sens légal mais sera plus efficace une fois couplé avec des données complémentaires comme celles de l'INAMI, est un des outils principaux d'une planification nécessaire pour tous les professionnels de la santé.

J'ai interpellé le Selor au sujet des quatre candidats germanophones, mais j'ignore si une solution pourra être trouvée d'ici le 30 octobre.

07.06 **Kattrin Jadin**: La situation est triste pour ceux qui sont déjà dans le circuit du travail, d'autant plus qu'il n'est pas facile d'être indépendant.

Je remercie la ministre de prendre en considération la situation des germanophones. On pourrait assouplir les exigences de rapidité. J'espère qu'on fera preuve de compréhension à l'égard de ces jeunes, qui sont très volontaires.

Il y a pourtant assez de numéros à l'échelle du Royaume. J'espère que le nouveau gouvernement s'attaquera à cette mesure injuste.

07.08 **Laurette Onkelinx**, ministre: Il faut respecter ces étudiants en situation difficile en leur disant la vérité: pour un moratoire, c'est actuellement impossible, comme pour le *numerus clausus* en médecine. Nous sommes perpétuellement en train d'alléger la situation. Ceux qui ont fait tomber le gouvernement mesurent leur responsabilité, y compris dans de tels dossiers.

L'examen devra donc avoir lieu.